

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **3 (1911)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.09.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

# REVUE SYNDICALE

## SUISSE

Organe de l'Union suisse des Fédérations syndicales

Paraît une fois par mois

Rédaction : Secrétariat de l'Union suisse des Fédérations syndicales, Kapellenstrasse 6, Berne

Abonnement : 3 fr. par an

### SOMMAIRE:

	Page		Page
1. <i>La revision de la loi fédérale sur les fabriques</i> . . . . .	29	3. <i>Justice bourgeoise et brutalité patronale</i> . . . . .	37
2. <i>Les conditions de travail et d'existence des ouvriers boulangers en Suisse</i> . . . . .	33	4. <i>Mouvement syndical international</i> . . . . .	39
		5. <i>Four et contre le renchérissement de la vie</i> . . . . .	40

## La revision de la loi fédérale sur les fabriques.

### III

#### Les premières lois concernant le travail dans les fabriques.

Dans le précédent chapitre nous fîmes déjà allusion aux tendances de certains gouvernements de s'assurer la direction supérieure de la vie économique en même temps que le plus d'argent possible pour la bourse de l'État, par une réglementation plus ou moins parfaite et compliquée de la vie industrielle et commerciale.

Cette tendance devint un système prédominant dans l'économie politique en Grande-Bretagne et en France, depuis la fin du XVI<sup>me</sup> jusqu'au milieu du XVIII<sup>me</sup> siècle, système connu sous le nom de *mercantilisme*.

Les gouvernements plus ou moins absolutistes, toujours à court d'argent, tenaient à intervenir un peu partout dans la vie économique afin de développer l'industrie et le commerce, de sorte que le pays arrive à accumuler de grandes richesses et qu'une population nombreuse, capable de gagner beaucoup et de payer de forts impôts, puisse se former dans le pays. C'est ainsi que certains gouvernements arrivaient à régler les conditions de travail des ouvriers dans différents métiers, surtout dans les manufactures, et à établir les rapports de service entre ouvriers et patrons, souvent sans que les uns ou les autres aient sollicité cette intervention gouvernementale.

On sait que dans le courant du XVIII<sup>me</sup> siècle les gouvernements absolutistes avaient poussé trop loin la réglementation de la production. Ces règlements fixant jusqu'au moindre détail les méthodes et les conditions de la production, ainsi que de la répartition des richesses, empêchaient le développement technique de l'industrie auquel de nombreuses grandes découvertes scientifiques avaient poussé.

A part cela, les gouvernements composés presque exclusivement de la haute noblesse et du haut clergé, ont si promptement gaspillé les deniers publics que les impôts et contributions devaient insupportables. Les pauvres gens dans les villes, les petits paysans à la campagne crevaient littéralement de faim. La propagande des philosophes encyclopédistes et des littérateurs anticléricaux jeta le feu au tonneau de poudre et la catastrophe qui s'en suivit est connue sous le nom de la *grande révolution française*. Après la révolution qui bouleversa plus ou moins tous les pays de l'Europe occidentale, l'économie politique changea de fond en comble. Du mercantilisme on passa au smithianisme, à un système économique basé sur les théories sociales d'Adam Smith qui, d'accord avec le grand monde industriel anglais, était d'avis qu'il fallait éloigner autant que possible toute intervention de l'État, respectivement des gouvernements de la vie économique. Les « manchesteriens » qui à la fin du XVIII<sup>me</sup> siècle furent les maîtres en Grande-Bretagne, déclarèrent que l'État pouvait rendre service comme gendarme pour protéger les biens acquis et les privilèges des riches, comme force militaire pour protéger le territoire de la nation contre l'agression d'une nation étrangère. Par contre, la vie industrielle et commerciale ne devait être gênée en rien par quelle intervention de l'État que ce soit.

Les hommes de Manchester ont fait école dans tous les pays où l'industrie s'est développée depuis. Encore aujourd'hui nous rencontrons en Suisse de nombreux élèves de cette école parmi les capitalistes, les gros commerçants et industriels.

Il va sans dire que la nouvelle méthode devait entraîner des conséquences néfastes pour la classe ouvrière qui, trop faible pour se défendre elle-même contre l'exploitation capitaliste, resta à la merci des pires exploités. Il fut déjà question de cette situation des malheureux travailleurs de fabrique dans le chapitre précédent. Rappelons simplement qu'elle a fourni un prétexte aux